

## BTS TRAVAUX PUBLICS

### ► Le métier

Le technicien Supérieur Travaux Publics, collaborateur immédiat de l'ingénieur, participe à la construction des grands équipements nécessaires au transport et à l'énergie : routes, autoroutes, ponts, barrages, tunnels, réseaux (eau, assainissement, électricité...).

Il est destiné à assumer des responsabilités techniques importantes liées à l'exécution des ouvrages : préparation, organisation, surveillance des travaux.

Son activité peut s'exercer dans les entreprises privées ou publiques (SNCF, EDF) ou dans les administrations (équipement, collectivités territoriales).

Les débouchés professionnels :

- chef de chantier
- conducteur (trice) de travaux
- dessinateur (trice)-projeteur (teuse)

### ► Les conditions d'accès

- Être titulaire d'un Bac pro du secteur du bâtiment, Bac STI2D ou Bac S.
- Être âgé de moins de 26 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Trouver une entreprise d'accueil et signer un contrat d'apprentissage.

### ► La formation

- Durée : 2 ans (ou 1 an si pré-requis).
- Rythme moyen de l'alternance : 1 mois en centre de formation et 1 mois en entreprise.
- 1393 h de formation (enseignement général, technologique et professionnel).
- Formation existante en voie scolaire, possibilité de passerelle avec l'apprentissage.

### ► La poursuite d'études

Licence pro Travaux Publics : encadrement de chantier (La Rochelle - Pons)  
Formation complémentaire  
École d'ingénieurs

### Renseignements/Inscriptions

UFA du lycée Emile Combes – 17800 PONS  
Tel : 05 46 91 86 00  
Contact : Xavier CHAILLOUX - animateur pédagogique